

Télétravail 2.0 : ensemble pour un nouvel Accord **TAMA** Innovant !

Négociation à venir sur l'Accord TAMA à EDF SA

Une des négociations sociales phare de 2025 sera de redéfinir l'accord TAMA (travailler autrement, manager autrement) au sein d'EDF SA. Cet accord encadre les conditions de travail et plus particulièrement le télétravail dans l'entreprise.

Depuis la mise en place de cet accord en 2021, les attentes des salariés, notamment des cadres, ont considérablement évolué. C'est à cet effet que **FO Energie** a consulté l'ensemble des salariés en fin d'année 2024 afin de prendre en compte les évolutions et améliorations souhaitées pour que le futur accord satisfasse le plus grand nombre. **Plus de 8 000 salariés nous ont répondu, preuve que ce sujet est important et nécessite une attention toute particulière.**

Pourquoi cette négociation est-elle si importante ?



92 % des répondants à notre sondage télétravaillent et pour 1/3 d'entre eux **le nombre de jours de télétravail** (2 à 2,5 jours par semaine) **reste insuffisant.**

Les salariés expriment des besoins nouveaux et variés en matière de flexibilité et de conditions de travail : **70 %** des répondants **trouvent que le télétravail réduit le stress et la fatigue** ce qui contribue à un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle.



Le développement des open spaces et du flex office ne permet plus de rassembler tous les salariés 5 jours par semaine et de travailler de manière confortable pour toutes les activités nécessitant réflexion et concentration : les conditions de mise en œuvre du télétravail sont donc à pérenniser et à améliorer afin d'atteindre les objectifs fixés par l'entreprise.



Les résultats de notre sondage montre qu'une meilleure rétribution financière est nécessaire pour l'indemnité forfaitaire journalière, l'aide à l'équipement et la participation de l'employeur à la restauration méridienne. **75 %** des répondants trouvent la participation de l'employeur insuffisante. Pour **FO l'attribution de chèques restaurant** pour les salariés en télétravail est la solution.

Dans un contexte où la responsabilité environnementale devient une priorité pour EDF, le **télétravail se présente comme une solution efficace pour réduire l'empreinte carbone**. En favorisant le travail à distance, l'entreprise participe activement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail.



Le télétravail représente une opportunité unique pour améliorer la qualité de vie des salariés tout en renforçant la responsabilité environnementale d'EDF.

En offrant une flexibilité accrue, une réduction des temps de trajet, ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie pro/ perso, le télétravail permet à chacun de trouver son compte. C'est un élément clé pour fidéliser les salariés et attirer de nouvelles compétences !

